

Accès voirie

La zone concernée par ce projet est desservie par une route départementale et une route communautaire or ci-dessous extrait du PADD de 2004

⇒ La mise en œuvre d'une hiérarchie plus claire du réseau de voirie :

- réserver les axes départementaux à une fonction d'échange à l'échelle intercommunale et non plus de support à l'urbanisation,
- favoriser un maillage de voies de desserte d'usage local (voies tertiaires) permettant l'accès au parcellaire constructible de façon à limiter lorsque cela est possible, les débouchés de parcelles construites sur les voies primaires ou interquartier.

La RD 109 va clairement servir de support à l'urbanisation de cette zone et donc sa vocation sera contradictoire avec les orientations du PADD en vigueur.

Par ailleurs, L'avenue Capdeville est devenue d'intérêt communautaire pour des raisons de dessertes du collège avec plus de 15 emplacements de parking pour les bus scolaires.

Ceci n'est-il pas incompatible avec le positionnement de cette densification proposée ?

